



Les Infos du vendredi

N°19, vendredi 22 janvier 2021

Justificatif d'absence :

Toutes les absences d'élèves de la classe de PS au CM2 doivent être justifiées. Chaque enseignant doit renseigner un registre d'appel et consigner les justificatifs qui sont vérifiés par l'inspecteur lors de sa visite. **4 demi-journées par mois sans justificatif nous obligent à informer l'IEN.** En cette période hivernale, les absences sont plus fréquentes et les oublis de justificatifs aussi ! Pour ce registre, un appel téléphonique ou un mail ne suffit malheureusement pas. C'est pourquoi, je joins une feuille de coupons à découper qui vous faciliteront la tâche. Cette feuille sera aussi donnée à chaque aîné et téléchargeable sur le site internet de l'école. Vous pouvez aussi poursuivre sur papier libre.

Sortie des élèves, bouton gris des portillons :

Nous observons de nombreux parents qui demandent à leurs enfants d'appuyer sur le bouton gris pour actionner l'ouverture des portillons lorsqu'ils viennent les chercher.

Je vous rappelle que nous insistons pour que ce bouton soit INTERDIT aux enfants. Nous ne voulons pas, même en votre présence, qu'ils prennent l'habitude d'utiliser ce bouton. Cela peut nous aider à leur faire comprendre qu'un adulte quel qu'il soit ne peut pas leur demander d'ouvrir dans le cas où quelqu'un d'étranger à l'école pourrait chercher à entrer de cette manière-là.

Port du masque :

Voici le message que le Recteur d'Académie me demande de vous transmettre. Je rappelle que je dispose de quelques paquets de masques lavables pour les familles qui en auraient besoin.

« Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, il est fortement déconseillé de porter des masques « faits maison » ou des masques « grand public » de catégorie 2 beaucoup moins filtrants que les masques tissu et réutilisables de catégorie 1.

Les masques « grand public » de catégorie 1 sont disponibles dans le commerce et vous pouvez les identifier grâce à leur niveau de filtration indiqué sur la notice ou sur l'étiquette. Le fabricant doit attester d'un niveau de filtration supérieur à 90% pour les particules de 3 microns émises par la personne portant le masque tout au long de son utilisation.

Je vous remercie de bien vouloir équiper votre enfant de ce type de masque ou de masques chirurgicaux qui offrent une protection au moins équivalente. »

Page Facebook de l'école :

Retrouvez-nous sur Facebook (@ecolendvguidel) et partagez sans modération nos quelques publications !